

Prise de position du Club Helvétique concernant la votation du 14 juin

L'« initiative contre les 10 millions » est contraire à la dignité humaine et à la tradition humanitaire de la Suisse.

L'initiative lancée par l'UDC contredit, par ses objectifs, la vision d'une Suisse ouverte et respectueuse des valeurs humanitaires. Elle a un caractère discriminatoire, porte atteinte à la dignité humaine et sape en outre la crédibilité de la Suisse quant au respect des accords internationaux. Qui plus est, le texte de l'initiative occulte ces conséquences.

Le titre « initiative pour la durabilité » est effronté et hypocrite

Dans sa pratique politique, le parti ne s'est pour ainsi-dire jamais engagé en faveur de l'objectif défini au paragraphe 2 de l'initiative, à savoir « la protection de l'environnement et la préservation des bases naturelles de la vie ». Il n'a soutenu ni une planification du territoire orientée vers l'avenir, ni des mesures contre le mitage du territoire suisse par les maisons individuelles ou la hausse des prix fonciers — facteurs bien plus déterminants de l'augmentation des loyers que l'immigration. Par « mesures visant à garantir l'efficacité des soins de santé et des assurances sociales suisses », il n'a jamais entendu l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant afin de rendre le maintien dans la profession plus attractif, ni le développement des offres de formation pour les médecins et autres professions de santé, afin de limiter le recrutement à l'étranger au détriment d'autres pays. De même, l'UDC ne défend pas le renforcement de l'AVS, de l'AI, des caisses publiques d'assurance maladie, ni des possibilités de travail à temps partiel et de partage de postes non discriminatoires, ni encore le développement de l'offre de garderies pour encourager les personnes qui ont des responsabilités familiales à rester actives. Au contraire, elle s'est constamment illustrée comme un frein, voire comme apôtre de coupes budgétaires dans les domaines de l'environnement et du social, tout en augmentant la charge de la population indépendamment du revenu et de la fortune. En bref, sa priorité est l'allégement fiscal pour les personnes riches — même si ça implique l'attraction d'entreprises étrangères et de personnes fortunées par le biais d'une fiscalité avantageuse, ce qui est en contradiction directe avec son objectif affiché de limiter la population résidente permanente. En effet, une politique d'implantation fondée sur le dumping fiscal renforce la croissance économique, un facteur clé de l'évolution démographique.

Une main-d'œuvre sans droit à une vie privée digne

Une analyse attentive du texte montre clairement qu'il ne s'agit pas de limiter

l'immigration de travailleuses et travailleurs, pourtant indispensables à la Suisse dans presque tous les secteurs. Celle-ci devra au contraire continuer à répondre aux besoins de l'économie, même si la population résidente permanente s'approchera de la limite des 10 millions. Opportunément, le texte ne précise pas les mesures envisagées — par exemple la réintroduction de contingents par entreprise. Il stipule en revanche clairement que, dans ce cas, les nouveaux arrivants n'auraient plus droit au regroupement familial. Cela est profondément discriminatoire et rappelle le statut de saisonnier en vigueur jusqu'à la fin du XXe siècle, qui a empêché pendant des années toute vie familiale aux personnes concernées et a laissé des traces profondes dont elles souffrent encore aujourd'hui. Il suffit de penser aux conditions de vie de nombreux « enfants cachés », auxquels la Suisse devrait aujourd'hui présenter ses excuses. Ce qui n'est pas reconnu non plus est que, contrairement au XXe siècle, les travailleuses et travailleurs immigré.e.s sont aujourd'hui — et probablement aussi à l'avenir — majoritairement des spécialistes qualifié.e.s, de niveau moyen à élevé, en provenance de l'Union européenne, et qui renonceraient vraisemblablement à venir en Suisse si sa politique devenait à ce point défavorable aux familles. Les conséquences pour le secteur de la santé sont évidentes si l'on considère qu'environ la moitié des médecins et un tiers du personnel soignant diplômé sont actuellement issus de l'immigration. Dans d'autres secteurs clés également, bon nombre de travailleuses et travailleurs immigré.e.s disposent d'une formation en mathématiques, informatique, technique ou sciences naturelles, comblant ainsi un déficit important du marché du travail national. Contrairement à ce que suggère l'UDC, les personnes immigrées ne pèsent pas sur notre système social, mais contribuent à son équilibre : elles versent davantage aux caisses d'assurance maladie qu'elles ne reçoivent de prestations et leurs cotisations garantissent de manière décisive les rentes de la part croissante de la population résidente permanente qui n'est plus active.

La fin d'une Suisse ouverte et d'une politique respectueuse des droits humains

À l'approche du seuil des 10 millions, des adaptations spécifiques à la libre circulation des personnes devront être négociées avec l'Union européenne — laquelle ne sera sans douter guère disposée à l'accepter. Mais l'initiative va bien au-delà de simples ajustements : elle prévoit, dès 2050 si nécessaire, la dénonciation des accords internationaux relatifs à la migration, y compris l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes. Cela implique de facto la remise en cause des accords bilatéraux dans leur ensemble et la fin d'une Suisse ancrée en Europe. Cette volonté d'isolement international, contraire à toute tradition humanitaire, se reflète également dans les mesures prévues en matière d'asile, qui visent à réduire pour ainsi-dire complètement l'accueil des réfugiés. À l'exception du droit international impératif, les personnes admises à titre provisoire ne devraient plus obtenir de permis de séjour ou d'établissement, ni la nationalité suisse, ni un droit de rester. Cela signifie tout simplement la fin d'une Suisse ouverte et d'une politique respectueuse des droits humains.

L'héritage de 1848 exige un non clair

Une telle politique, contraire à la tradition suisse, ne doit pas être inscrite dans la Constitution. Il s'agit au contraire de défendre l'héritage patriotique de 1848. Dans

cet esprit, le Club Helvétique s'engage « pour une société ouverte qui valorise sa diversité, pour un pays qui protège les personnes persécutées et se montre ouverte au monde ». Cela signifie : non à l'initiative des 10 millions de l'UDC.

Au nom du Club Helvétique
Elisabeth Joris
ejoris@bluewin.ch
mai 2026